

Le Programme de gestion des animaux morts est sur les rails

Le Programme de gestion des animaux morts à la ferme (PGAMF) a vu le jour au début de l'été 2022 avec un budget total de 2,5 millions. C'est un programme chapeauté et financé par le MAPAQ, mais dont la conception, la recherche et la gestion ont été confiées aux Éleveurs de porcs du Québec.

Vu les problématiques environnementales et les plaintes de certains comités de citoyens et citoyennes aux abords des usines d'équarrissage, l'entreprise Sanimax a su apporter sa contribution pour mieux déceler les lacunes présentes dans notre secteur. Le CDPQ a également fourni une aide inestimable à l'élaboration de l'outil d'aide à la décision inclus dans ce programme. Rappelons que les méthodes autorisées pour la disposition des animaux morts sont encadrées par le *Règlement sur les aliments* du MAPAQ. Voici, ci-dessous, un récapitulatif spécifiant les limitations des méthodes autorisées.



Méthodes autorisées

Enfouissement : Enfouir les animaux 48 h maximum après le décès. Il doit y avoir un ajout suffisant de chaux pour permettre une décomposition efficace et rapide. L'enfouissement ne doit pas être fait dans un sol inondable ou gorgé d'eau, et la carcasse doit être recouverte immédiatement après avoir été déposée. L'application de cette méthode est problématique durant l'hiver et peut demander une superficie assez importante de terrain.

Équarrissage : On dépose les animaux morts au bord du chemin, dans un bac ayant des couvercles et absent de toute perforation, pouvant laisser écouler du liquide. Le bac doit idéalement être mobile ou à l'abri des regards pour favoriser une saine cohabitation avec les concitoyens et concitoyennes. Les carcasses doivent être ramassées dans un délai de 48 heures.

Réfrigération : Le fait de réfrigérer les carcasses à 4 °C permet d'en conserver l'état pendant un maximum de 14 jours, après quoi, on doit en disposer de façon définitive. Les carcasses ainsi conservées doivent demeurer inaccessibles pour tout autre animal (rongeurs, oiseaux, charognards, etc.).

Congélation : Les mêmes précautions que pour la réfrigération sont applicables, mais la température doit être de -18°C. Le temps de conservation est alors de 8 mois. Ce principe s'applique surtout à de petits volumes.

Compostage : Qu'il soit effectué de façon mécanique ou en cellule, il faut effectuer le bon mélange substrat-viande non comestible. Le règlement d'application exige un contrôle de la température du compost, qui est le principal indicateur de l'efficacité du compostage. Le compost doit être entreposé de manière à ne pas permettre d'écoulement provenant du compost mature. Cette méthode nécessite l'obtention de permis et une déclaration de conformité du processus et des installations.

Incinération : Bien qu'elle ait été acceptée à l'origine, cette méthode ne l'est plus dans le cadre du PGAMF. Les coûts liés à l'achat, l'opération et à l'entretien, ainsi que la quantité de GES libérés par le processus, ne peuvent être acceptés par une organisation écoresponsable.

Pour faire un choix bien éclairé,

il est fortement recommandé de lire l'outil d'aide à la décision que vous retrouverez sur le site Accesporc des Éleveurs.

65 projets en route

Les données compilées au 15 février 2025 permettent de constater que 65 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation pour une aide financière totale de 1 294 067 \$ pour un coût de projet total de 2 696 466 \$. C'est un total de 2 476 713 kg de viande non comestible (VNC) qui sont maintenant mieux gérés lors de la récolte par l'équarrisseur ou qui ont été compostés selon les règles de l'art.

Tableau 1. Répartition des projets

Projets réalisés	Acceptés/En cours	Subvention maximale
Écrans visuels & localisation	13	3 000
Bacs d'animaux morts	26	1 000
Réfrigération / Congélation	19	25 000
Compostage mécanique et en cellule	28	40 000

Selon les informations en date du 15 février 2025

Pour faire un choix bien éclairé, il est fortement recommandé de lire l'outil d'aide à la décision que vous retrouverez sur le site Accesporc des Éleveurs à l'adresse suivante : https://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/publications/pub_pres.php#sectionlist554 ou en balayant le code QR ci-dessous.



Pour vous aider davantage, vous pourrez voir les coûts d'opération au kilogramme de VNC selon diverses méthodes de disposition des animaux morts. Nous avons choisi de l'illustrer par kilo, car c'est la meilleure mesure de comparaison que nous puissions avoir. Le calcul a été effectué en tenant compte de la vie utile des équipements et à l'entretien et des réparations nécessaires. Les coûts comprennent l'achat de tout équipement à l'état neuf ainsi que tous les frais fixes et variables, incluant la manutention des animaux morts.



Tableau 1. Coût d'opération avec subvention

		Maternité	Maternité	Pouponnière	Finition	N-F
Inventaire		600	1 500	4 000	2 000	300
VNC produites par semaine (kg)		396	990	213	398	836
Total de l'investissement	\$	1 850	3 700	1 850	1 850	3 700
Équarrissage seul (1/sem)	\$	36 300	47 150	36 300	36 300	47 150
Équarrissage + réfrigération	\$			1 850		
Équarrissage + congélation	\$				65 763	88 300
Compostage mécanique	\$				55 500	65 763
Compostage en cellule	\$				59 241	88 300
Incinération	\$				233 793	55 175
Enfouissement + réfrigération	\$					55 175
Subventions	\$					
Équarrissage seul (1/sem)	\$	925	1 850	925	925	1 850
Équarrissage + réfrigération	\$	21 780	25 000	21 780	21 780	25 000
Équarrissage + congélation	\$			1 110		
Compostage mécanique	\$	32 881	40 000	27 750	32 881	40 000
Compostage en cellule	\$	32 938	40 000	16 446	29 620	40 000
Incineration	\$	0	0	0	0	0
Enfouissement + réfrigération	\$	21 780	25 000	21 780	21 780	25 000
Investissement après subvention	\$					
Équarrissage seul (1/sem)	\$	925	1 850	925	925	1 850
Équarrissage + réfrigération	\$	14 520	22 150	14 520	14 520	22 150
Équarrissage + congélation	\$			740		
Compostage mécanique	\$	32 881	48 300	27 750	32 881	48 300
Compostage en cellule	\$	32 938	123 508	16 446	29 620	193 793
Incineration	\$	55 175	55 175	55 175	55 175	55 175
Enfouissement + réfrigération	\$	14 520	22 150	14 520	14 520	22 150
Coût fonctionnement total						
Équarrissage seul (1/sem)	\$	6 758	10 518	6 200	6 876	9 362
Équarrissage + réfrigération	\$	3 884	7 123	3 496	3 893	6 921
Équarrissage + congélation	\$			2 491		
Compostage mécanique	\$	7 664	15 471	5 226	7 682	13 805
Compostage en cellule	\$	13 900	39 665	8 543	14 610	43 325
Incineration	\$	14 893	27 181	11 110	14 928	24 002
Enfouissement + réfrigération	\$	5 082	10 392	3 890	4 279	8 091
Coût/kg						
Équarrissage seul (1/sem)	\$/KG	0,33	0,20	0,56	0,33	0,22
Équarrissage + réfrigération (1/2sem)	\$/KG	0,19	0,14	0,32	0,19	0,16
Équarrissage + congélation	\$/KG			0,22		
Compostage mécanique	\$/KG	0,37	0,30	0,47	0,37	0,32
Compostage en cellule	\$/KG	0,68	0,77	0,77	0,71	1,00
Incineration	\$/KG	0,72	0,53	1,00	0,72	0,55
Enfouissement + réfrigération	\$/KG	0,25	0,20	0,35	0,21	0,19



Choix de la meilleure méthode

Selon le type de production, la solution la plus économique sera sans doute la réfrigération, combinée à l'équarrissage. Comme le tableau le démontre, il est plus avantageux que l'équarrissage simple, du fait qu'on peut se contenter d'un ramassage aux deux semaines. C'est principalement vrai pour les élevages qui ont un petit volume.

Pour les élevages en rotation, les composteurs peuvent être une solution rentable, si on y inclut un volume intéressant et qu'on considère une partie du paiement comme une « prime biosécurité ». Cette prime double le tarif que la ferme aurait avec la réfrigération, mais demeure quand même alléchante, surtout avec de grosses structures qui dépendent de leur statut sanitaire.

Il y a encore des fonds disponibles et ils seront distribués selon le mode « premier arrivé, premier servi », et ce, jusqu'à épuisement des fonds. Bonne réflexion! ■

